



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail  
 Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique  
 TVA: BE 040.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n° : A la facture



F 61173

Réso code : 21

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent Tel: +32 9 244 77 11 gent@vincotte.be
- Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde Tel: +32 2 674 57 11 brussels@vincotte.be
- Noordersingel 23, 2140 Antwerpen Tel: +32 3 221 86 11 antwerpen@vincotte.be
- Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux Tel: +32 81 432 611 gembloux@vincotte.be

## PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

## Responsable des travaux :

## Installation :

## Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom: Seyhan Hachem  
 N° carte d'identité: N°TVA BE 591864625 720

Nom, Prénom: Bureau  
 Adresse: 1 Rue Molière  
 CP + Commune: 6000 Charleroi  
 Tél.: . . . . .

Séj. hgn. Ghémarct  
 1 Rue Joseph Bell  
 6000 Charleroi  
 0484 6061 74

## Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

<input checked="" type="checkbox"/> Art 270	<input type="checkbox"/> mise en usage	<input type="checkbox"/> modification	<input type="checkbox"/> extension	<input checked="" type="checkbox"/> Art 86	<input type="checkbox"/> Art 271bis	<input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation
	<input type="checkbox"/> mobile	<input type="checkbox"/> temporaire		<input type="checkbox"/> Art 87	<input type="checkbox"/> Art 278	<input checked="" type="checkbox"/> Unité de travail domestique
<input type="checkbox"/> Art 271	<input type="checkbox"/> périodique	<input type="checkbox"/> contrôle	<input type="checkbox"/> .....	<input type="checkbox"/> Art 88	<input type="checkbox"/> Art .....	<input checked="" type="checkbox"/> Parties communes
<input type="checkbox"/> Art 276	renforcement	<input checked="" type="checkbox"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation		<input type="checkbox"/> Art .....	<input type="checkbox"/> Art .....	<input checked="" type="checkbox"/> Unité de travail

## Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	.....	EAN non communiqué	<input type="checkbox"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n°: 16998689	Index jour: 485592	nuit: .....	<input type="checkbox"/> Compt. kWh exclusif nuit: ..... Index nuit: .....
	Protection branchement (A): O20 O25 O32 O40 O50 O63 O80 O100 O.....			
Données installation	Conçue pour U <sub>N</sub> : O230 V O 3x230 V O 3N400 V O.....			Type de prise de terre:
	Courant nominal maximum (A): O20 O25 O32 O40 O50 O63 O80 O100 O.....			<input type="checkbox"/> boucle de terre <input checked="" type="checkbox"/> barres / piquets
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal: ..... X ..... mm <sup>2</sup> - Type: ..... SWB			<input type="checkbox"/> .....
<input checked="" type="checkbox"/> Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén.: ..... 50 A / 500 mA	Nombre de tableaux: .....	Nombre de circuits terminaux: .....	

## Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input checked="" type="checkbox"/> Appareils	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel	<input checked="" type="checkbox"/> I>/section	<input checked="" type="checkbox"/> Schémas	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
<input checked="" type="checkbox"/> Résistance de dispersion de la prise de terre: 12 Ω	<input type="checkbox"/> Isolement général: 2 MΩ			<input checked="" type="checkbox"/> Continuité de terre	<input checked="" type="checkbox"/> Test dispositif diff.		
Le dispositif différentiel général: <input type="checkbox"/> était plombé <input type="checkbox"/> a été plombé <input checked="" type="checkbox"/> n'a pas été plombé <input type="checkbox"/> ne peut pas être plombé							

## Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation		
<input checked="" type="checkbox"/> Néant		
Infractions Installation existante	X	X
<input type="checkbox"/> Néant		
Remarques		Visa GRD ou mandataire : .....
<input checked="" type="checkbox"/> Néant		

## Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme  
 L'installation existante est conforme

n'est pas conforme au RGIE.  
 n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant .....

 par le même organisme de contrôle (\*).

Pour le Directeur Général : Signature

Agent visiteur: J. Demart  
 Nom: .....

Agent n°: 3056 Date: 16/02/2017

- Conclusion(s) :
- La procédure doit être conservée dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
  - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et à la présence d'électricité.
  - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
  - Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
  - Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
  - Ces travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.